

<https://www.pressegauche.org/Resolution-revendiquant-la-protection-des-droits-de-la-personne-a-Dollarama-48692>



Résolution revendiquant la protection des droits de la personne à Dollarama

- Communiqués -

Date de mise en ligne : mardi 8 juin 2021



Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Conférence de presse face à la résolution déposée par le BCGEU
à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Dollarama

Informations essentielles pour la conférence de presse

-

Quand : mardi 8 juin à 10 h 30 (EST)

-

Lien pour l'inscription : <https://forms.gle/B3jvjeSAPj9x5sfw9>

Montréal, le 8 juin 2021. - À l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Dollarama, qui se tiendra le 9 juin, une résolution a été déposée par le British Columbia Government and Service Employees' Union (BCGEU). La résolution souligne la nécessité d'assurer à ses employés-es les droits de la personne et demande que « Dollarama prépare un rapport présentant comment la compagnie évalue et réduit les risques pour les droits de la personne découlant de son recours à des agences de placement tierces en vue de combler ses besoins en personnel dans les entrepôts et les centres de distribution ».

Un jour avant le vote sur la résolution, le Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI) et l'Association des travailleurs et travailleuses temporaires d'agences de placement (ATTAP) organisent une conférence de presse en ligne avec cinq porte-paroles : Emma Pullman (intendance du capital du BCGEU), Victoria Coon (responsable des affaires internes du Syndicat des employé.e.s occasionnel.le.s de l'Université McGill), Ramatoulaye Diallo (trésorière du CCMM-CSN) et trois anciens travailleurs de Dollarama, Jean-Pierre Maweja (ATTAP), Gabriel Dufour (ATTAP et Gaurav Sharma (CTI).

Pendant une année dans la pandémie, le CTI et l'ATTAP ont soutenu les luttes de travailleuses et travailleurs de Dollarama pour de meilleures conditions de travail, les mesures de protection contre la COVID-19 et les primes d'urgence et contre le modèle d'emploi de la compagnie s'appuyant sur des agences de placement de personnel. En conséquence, certaines améliorations partielles, y compris la hausse du salaire d'entrée minimal à 15 \$ par heure, ont été mises en place. Toutefois, la source la plus fondamentale de nombreux problèmes, soit son modèle d'emploi principalement recourant à des agences de placement, demeure inchangée. Au cours de cette période, les préoccupations concernant les conditions de travail dans les entrepôts et les centres de distribution de Dollarama ont été largement médiatisées, plus particulièrement à la suite de l'annonce faite en janvier par la CNESST. Selon celle-ci, 11 amendes avaient été données à Dollarama - un nombre plus important que toutes les autres entreprises au Québec - pour non-respect des mesures sanitaires.

Alors que Dollarama rapporte qu'elle n'emploie que 200 personnes dans ses entrepôts et centres de distribution, le nombre réel des personnes indirectement embauchées pour travailler dans ces lieux se compte en milliers. Le document de résolution du BCGEU fait valoir que l'Organisation internationale du travail des Nations Unies identifie les emplois des agences de placement comme un risque potentiel pour les droits de la personne et que les embauches indirectes ont tendance à entraîner les taux de blessures et d'accidents de travail beaucoup plus élevés que les embauches directes. En outre, cela se produit dans un contexte où nombre de travailleuses et travailleurs reçoivent peu de formation, ont un pouvoir de négociation limité et sont découragés de porter plainte en raison de la précarité de l'emploi.

Citations

« Je soutiens fermement le recrutement direct par les entreprises - cela rendra le travail plus sécuritaire. Les entreprises doivent être pleinement responsables de leurs employés. Les pratiques des agences de placement sont vagues et peuvent détourner la responsabilité, et les agences ne fournissent pas de bonne aide médicale aux employés. Si les personnes sont directement embauchées, elles peuvent avoir accès à plus d'avantages sociaux, à l'assurance médicale, au droit à la protection et à des équipements de protection. »

- Gaurav Sharma, former worker of Dollarama

« Au bout de dix ans, étant traité comme une bête et un esclave par Dollarama, j'ai été congédié. Durant la pandémie, après que plusieurs de mes collègues étaient tombés malades de la COVID - ce n'est pas étonnant -, nous travaillons sans distanciation sociale ou équipement de protection. On nous a dit de ne pas le dire aux autres, j'ai dès lors soulevé la situation à un superviseur. Il m'a dit de rentrer chez moi et que mon agence allait m'appeler. À peine deux heures plus tard, j'ai reçu un appel de mon agence pour me dire que mon contrat était terminé. J'ai donc perdu mon emploi, car je dénonçais une situation dangereuse pour la santé de tout le monde. »

- Un ancien travailleur anonyme

Rassemblement

Les médias sont également invités à un rassemblement qui se tiendra en date du vote près d'une station de métro, où des centaines d'employés-es d'un centre de distribution passent tous les jours. Lors du rassemblement, une pièce de théâtre sera mise en scène et des discours seront prononcés par des travailleurs de Dollarama et leurs alliés.

-

Résolution revendiquant la protection des droits de la personne à Dollarama

Quand : mercredi 9 juin à 14 h 30 (EST)

-

Où : Métro De La Savane